



CONGRES

25 (soir), 26 et 27 Mai

FEDERATION NATIONALE

DES COMMUNES FORESTIERES

ASSEMBLEE GENERALE 2011

Le Clos des Roses, Fréjus

VAR

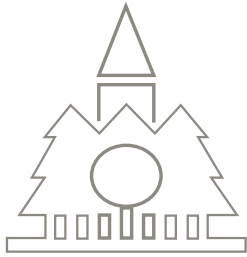


Dossier de presse

Contact presse :

Isabelle Desmartin / 04 42 65 78 14 - 06 83 39 18 93

isabelle.desmartin@communesforestieres.org



Communes forestières

SOMMAIRE

- Communiqué de presse
- Programme
- Présentation des 3 tournées de terrain :
Haut Var / Préalpes
Maures
Estérel
- Rapport d'activité 2010
- Revue des Communes forestières n°53 :
«Vigilance durant les négociations»
- Fiche «le + de la forêt publique»
- Présentation du Réseau des Communes forestières





Communiqué de presse

Assemblée générale de la Fédération nationale des Communes forestières

L'Assemblée générale a lieu le 27 mai dans le Var, dans un contexte de discussions difficiles avec l'Etat portant sur le financement de la gestion des forêts communales.

26 mai 2011

Tournées de terrain

La responsabilité des élus

1. Pour gérer et valoriser leur patrimoine forestier (Haut Var / Préalpes)
2. Pour intégrer la forêt dans l'aménagement du territoire (Maures)
3. Pour aménager et préserver la forêt face aux risques (Estérel)

27 mai 2011

Assemblée générale de la Fédération à 9h30

**Multifonctionnalité et solidarité des territoires
Quel avenir pour le service public forestier au service des communes ?**

Avec les interventions de Jean-Claude Monin, Président de la Fédération

Pascal Viné, directeur général de l'ONF

Hervé Gaymard, président du conseil d'administration de l'ONF

**Jean-Marc Bourginal,
Directeur de cabinet de Monsieur le Ministre de l'Agriculture**

Plus de 300 élus sont attendus à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des Communes forestières. Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général du Var, l'Association des Maires de France et l'Association des Maires ruraux participeront à l'événement. Il se tiendra au domaine du Clos des Roses – 1609 route de Malpasset, Lieu dit Sainte Brigitte, à Fréjus. Il sera précédé la veille de trois visites techniques sur le terrain.

La Fédération nationale des Communes forestières aura à se prononcer sur les conditions dans lesquelles elle pourra signer le contrat de plan Etat-ONF.

- Les échanges avec l'Office national des forêts ont permis des avancées sur les moyens de mise en œuvre de la gestion des forêts des collectivités.
- Avec l'Etat, le financement de la gestion des forêts communales est un point qui fait toujours débat.

La Fédération nationale des Communes forestières souhaite prendre une part active à la mise en œuvre du futur contrat, mais n'apportera sa signature que si les mesures contenues dans ce contrat ne remettent pas en question le régime forestier et l'équilibre financier des communes.

Ce congrès national 2011 des Communes forestières a été réalisé avec le soutien de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil général du Var, de la Communauté de Communes Pays Mer Estérel et Communauté d'Agglomération Fréjus – Saint Raphaël.

Mercredi 25 Mai

A partir de 18h Accueil au Clos des Roses

18h30/20h Assemblée générale de l'IFFC (membres habilités)

20h30

Dîner libre

Jeudi 26 Mai

9h30

Départ des **3 tournées de terrain** au choix :

La responsabilité des élus

1 Pour gérer et valoriser leur patrimoine forestier (Haut Var / Préalpes)

- ♦ Le pilotage et l'organisation de la gestion forestière multifonctionnelle à l'échelle du territoire ;
- ♦ La mobilisation des élus pour améliorer et développer les débouchés des bois locaux ;
- ♦ Les partenariats public/privé pour l'organisation de l'approvisionnement bois énergie en circuit court.

Lieu : Préalpes/Verdon - Communes rurales entre plaine et montagne

2 Pour intégrer la forêt dans l'aménagement du territoire (Maures)

- ♦ De la Charte Forestière de territoire à la création d'un Syndicat Mixte ;
- ♦ Création d'une association Publics/Privés pour développer et pérenniser la filière bois énergie et permettre une meilleure mobilisation de la ressource ;
- ♦ L'implication des collectivités dans la mise en œuvre des politiques de protection.

Lieu : Massif des Maures – Communes rurales et urbaines, entre littoral et plaine.

3 Pour aménager et préserver la forêt face aux risques (Estérel)

- ♦ La planification territoriale des aménagements de Défense des Forêts contre l'incendie et l'impact des réglementations sur la commune ;
- ♦ Tourisme et accueil du public en forêt ;
- ♦ La confrontation des obligations du Maire face aux mesures de protection environnementale.

Lieu : Massif de l'Estérel – Communes rurales et urbaines, entre littoral et plaine.

16H30/19h Conseil d'Administration de la Fédération

20h

Dîner au Clos des Roses

Vendredi 27 Mai

8h30 Assemblée générale du Var

9h30 **Assemblée générale Fédération**

Accueil de Nello BROGLIO Président des Communes forestières du Var

Ouverture par Jean-Claude MONIN Président de la Fédération nationale des Communes forestières

Approbation des comptes

Votes

10h00 **Multifonctionnalité et solidarité des territoires**

Quel financement pour la forêt publique dans le futur contrat Etat-ONF-[Communes forestières]

Témoignages d'élus :

Francis CROS, Président Union régionale Languedoc Roussillon

Pierre GRANDADAM, Président Union régionale Alsace

Jean-Claude MICHEL, Président Union régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Echanges avec la salle

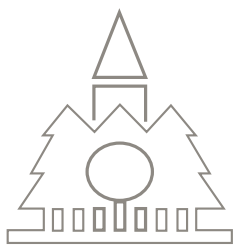
11h Interventions des personnalités

12h45 Déjeuner au coeur du Domaine viticole du Clos des Roses

Programme accompagnants

10h Laissez- vous conter Fréjus, au fil du circuit, une promenade dans la
12h cité vous offre les témoignages imposants de vingt siècles d'histoire.
... en compagnie d'un guide conférencier. Il connaît toutes les facettes
de Fréjus et vous donne des clefs de lecture pour la comprendre.
Fondée au Ier siècle avant Jésus-Christ, l'antique Forum Julii se dote
des monuments essentiels à la vie Gallo-Romaine : Théâtre, Amphi
théâtre, Aqueduc, thermes, port...

CONGRÈS NATIONAL DES COMMUNES FORESTIÈRES



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

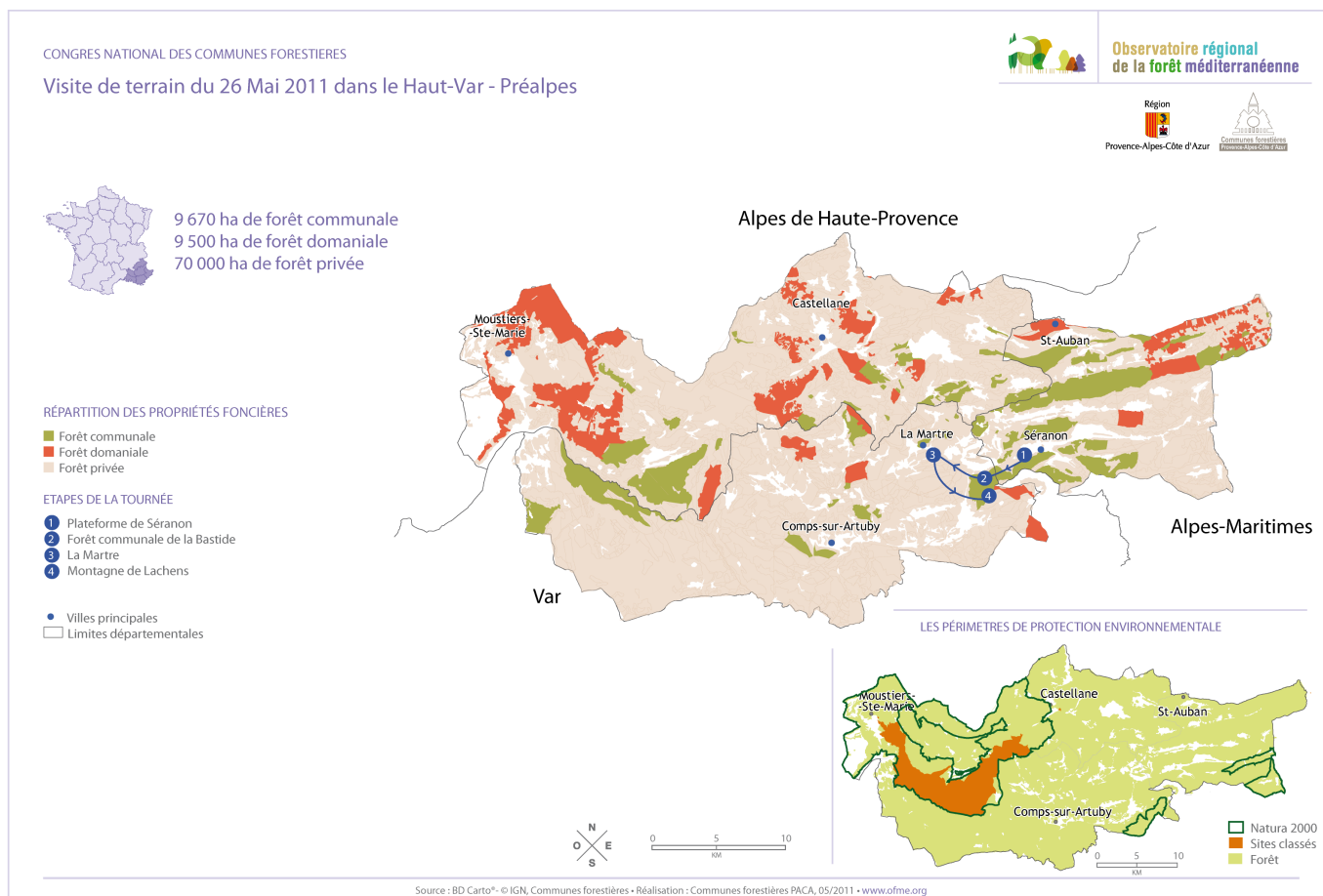
La responsabilité des élus, pour gérer et valoriser leur patrimoine forestier

Visite de terrain du 26 mai 2011
Haut-Var / Préalpes

Entre Méditerranée et Alpes du sud, la forêt du Haut-Var et des Préalpes dispose d'une diversité de peuplements offrant des potentialités économiques souvent sous estimées (filrière bois, tourisme).

Des exemples réussis, à l'initiative d'élus locaux, d'intégration de la forêt au développement local des territoires, d'approvisionnement bois en circuit court, et de mode gestion partenarial pour la transformation des bois, démontrent le rôle prépondérant des élus dans le développement de la valorisation de la ressource bois et de l'espace forêt sur leur territoire.

Localisation



CONGRÈS NATIONAL DES COMMUNES FORESTIÈRES



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La responsabilité des élus, pour gérer et valoriser leur patrimoine forestier

Visite de terrain du 26 mai 2011
Haut-Var / Préalpes

Les Etapes

1

11h30 - Plateforme de Séranon

Intervention Thierry Gueguen, Maire de Séranon : Historique et état d'avancement de la dynamique bois énergie sur le canton.

Intervention Patrick Bayle, président Energie bois territoire, entreprise gestionnaire de la plate-forme : les atouts du partenariat public-privé pour l'approvisionnement bois énergie
Echanges

2

12h15 - Forêt communale de La Bastide

Intervention de Nicolas Fénart, de l'Office National des Forêts : présentation du site et des potentiels de production de bois d'œuvre de pins sylvestre

Intervention Madame Carletti, maire de La Martre : la volonté de valorisation du pin sylvestre à l'échelle du canton de Comps dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire. L'extension de la démarche aux deux cantons : le projet Pré alpin (Plan d'Approvisionnement Territorial....)
Echanges

3

13h00 - La Martre – pause repas

4

14h15 - Panorama Lachens

Intervention de Nicolas Fénart, ONF : les enjeux de la gestion des forêts des Préalpes :

- Les contraintes de sylviculture et d'exploitation d'une forêt de montagne
- Les enjeux d'adaptation face au changement climatique (ex dépérissement du Pin sylvestre)

Intervention de Monsieur Gaymard, maire de Comps sur Artuby : le projet de valorisation du bois sur Comps sur Artuby – accompagné du représentant de la société Pizzorno
Echanges

Diffusion des films sur la stratégie forestière alpine et fin des échanges

Organisation et Animation

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

David Devynck, Chargé de mission Politiques territoriales / Réseau alpin
John Pellier, Directeur adjoint

Pavillon du Roy René - Valabre CD7 - 13120 Gardanne

Tél 04 42 65 43 93 Fax 04 42 51 03 88 - paca@communesforestieres.org

www.ofme.org





Massif des Maures Tournée du 26 mai 2011

La responsabilité des élus pour mieux intégrer la forêt dans l'aménagement du territoire

Animation : M. Grégory CORNILLAC, Chargé de Mission - Communes Forestières du Var

9h30 – 10h30 : Déplacement sur site - Fréjus > Massif des Maures

Le massif des Maures, dans le département du Var, constitue une entité particulière et emblématique qui présente des spécificités géologiques, écologiques et patrimoniales. Le massif se caractérise par une zone de reliefs composée de trois lignes de crêtes parallèles à la côte et de vallons. Le point culminant est à 779 m. Véritable « barrière » entre le littoral et l'arrière pays varois, le massif est difficilement franchissable et pénétrable par voie routière. La forêt y occupe une place prépondérante, recouvrant plus de 68% du territoire (110 000 ha). Dans une Provence majoritairement calcaire, le Massif des Maures est un massif cristallin isolé dont l'image emblématique du chêne-liège y est très forte. Les autres essences spontanément associées sont le pin maritime et le châtaignier.

Suite à la déprise agricole observée au XX^{ème} siècle, de nombreuses parcelles forestières ont été abandonnées entraînant la dislocation de la filière bois locale et de ses débouchés. La quasi-disparition des activités forestières au sein de ce territoire a induit une forte augmentation de végétation sur pied (et donc du combustible), qui compte tenu de la faible exploitation des peuplements forestiers (moins de 20% de l'accroissement annuel est prélevé dans le massif) provoque une augmentation considérable du risque incendie et engendre d'importants problèmes phytosanitaires (vieillesse des peuplements).

10h30 – 11h30 : Site 1 : Parc à bois (La Mole) / Valorisation du bois en circuit court

Assurer la pérennité de ces espaces passe par leur reconquête. Les suberaies et les châtaigneraies sont des peuplements anthropisés, que l'homme doit entretenir et revaloriser au risque de les voir disparaître. L'émergence récente de nouveaux débouchés adaptés aux particularités de la ressource locale (par exemple la filière bois énergie) offre aux professionnels agro-sylvo-pastoraux une chance de réinvestir ces milieux et de faire de l'exploitation forestière un moteur du développement économique.

Fruit d'une volonté politique marquée et après un démarrage timide, le système de chauffage automatique au bois se développe dans les bâtiments publics du territoire des Maures, offrant une valorisation intéressante aux bois locaux. Il convient dès lors d'accompagner ce développement en structurant et en professionnalisant la filière dans une logique de circuit court. Fondée sur la volonté publique, le bois énergie ouvre de nouvelles perspectives d'un marché naissant, accentuant la croissance de la consommation et les besoins de structuration.

Intervenant : **M. Jacques SENEQUIER** – L'implication de la collectivité dans la valorisation des bois
Président du Sivom du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez – Maire de Cogolin

MME Florence LANLIARD – La création de Maures Bois Energie
Présidente de l'Association Maures Bois Energie – Maire de Le Plan de la Tour

M. Simon BEAUJON – Le fonctionnement de la plateforme bois énergie
Chargé de mission au Sivom du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez

11H45 – 12h45 : Site 2 : Sentier Barjean (Bormes les Mimosas) / L'accueil du Public en Forêt

Le Var est la première destination touristique de France avec près de 9 millions de touristes par an et près de 73 millions de nuitées annuelles. On assiste à une fréquentation de plus en plus importante du grand public (locaux, régionaux ou touristes) et à une demande croissante d'accueil en forêt. Dans le massif, le tourisme vert correspond à une attente sociale forte. Il faut proposer une offre de produits touristiques originaux, organiser la fréquentation et trouver des solutions adaptées.

Intervenant : **M. Claude MOUTARDE** - Les enjeux de l'Accueil du Public en Forêt
O.N.F. - Chef de l'Unité Territoriale des Maures



Petite promenade dans le Massif

13h00 – 14h00 : Repas : Salle des associations de la Mole

14h30 – 15h30 : Site 3 : Pare Feu du Laïre (La Mole) / Défense des Forêts Contre les Incendies et aménagement du territoire

Ce massif du littoral provençal est très sensible aux incendies de forêt. Dans les Maures 4 500 ha de coupures de combustible ont été créées, occupant 5% du territoire. De nombreuses synergies existent entre les acteurs : Communes, intercommunalités, services de l'état, CCFF, DDTM... pour le maintien ou le développement des filières (pastoralisme, culture du châtaignier et du chêne liège...).

Intervenant : **MME Christine AMRANE** - De la CFT du Massif des Maures au Syndicat Mixte
Vice-Présidente des Communes Forestières du Var – Maire de Collobrières

M. Claude MOUTARDE - Forêt domaniale et DFCI
O.N.F. - Chef de l'Unité Territoriale des Maures

M. Gabriel CIARIMBOLI - Forêt communale et DFCI
Maire de La MOLE

M. Olivier PORRE - DFCI et Sylvopastoralisme
Chargé de mission au Sivom du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez

MME Chloé MONTA Le Rôle de l'ASL dans la gestion patrimoniale
Animatrice de l'ASL Suberaie Varoise

M. Gilles ALLIONE - Le Rôle des Comités Communaux Feux de Forêt
Président de l'ADCCFF du Var

M. Claude MOUTARDE - les enjeux écologiques et la Réserve Biologique Intégrale
O.N.F. - Chef de l'Unité Territoriale des Maures



Vue remarquable en compagnie de quelques vaches

15h30 – 16h30 : Retour à Fréjus

Fruit d'une volonté politique, la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Massif des Maures, initiée en 2002 par l'Association des Communes Forestières du Var, constitue un authentique et ambitieux projet d'aménagement et de développement durable afin d'affirmer la renaissance du Massif en tant que lieu de vie et d'activités. Elle permet de lier les acteurs par des actions fédératrices et d'intérêt général insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel. Cette charte a été signée le 24 février 2010 à Collobrières (83), par plus de 56 partenaires. Suite à cet acte fondateur, les partenaires de cette CFT réfléchissent à la création d'un Syndicat Mixte forestier qui serait force de proposition et assurerait à l'échelle du massif des Maures des missions de concertation, de coordination, d'animation et de proposition...

L'ensemble des sites proposés dans le cadre de cette tournée s'inscrivent pleinement dans cette démarche.

Visite terrain du 26 Mai 2011 dans les Maures



9 733 ha de forêt communale
 11 000 ha de forêt domaniale
 71 100 ha de forêt privée

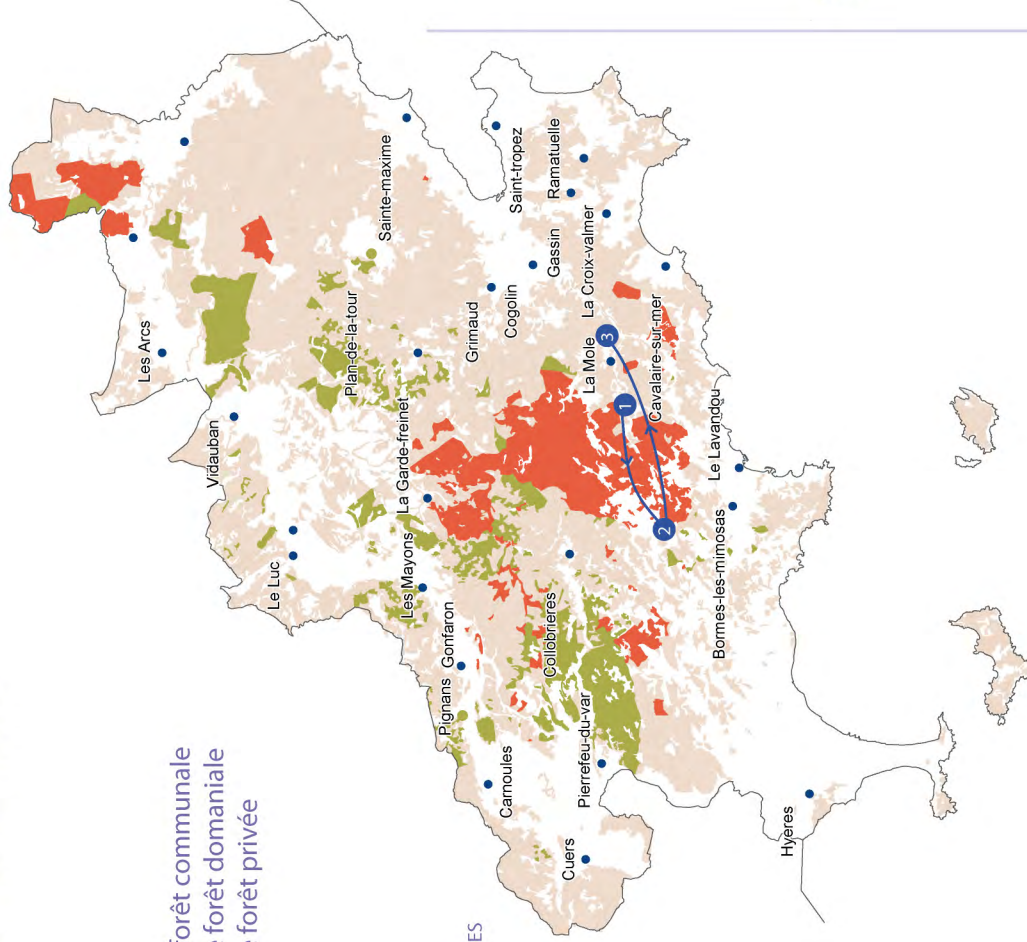
RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES

- Communal
- Domanial
- Privé

ETAPES DE LA TOURNÉE

- 1 Plateforme de la Môle
- 2 Sentier Barjean
- 3 Pare feu du Laitre

- Villes principales
- Limites départementales



Source : BD Cartho[®], © IGN, Communes forestières 2011 • Réalisation : Communes forestières PACA, 05/2011 • www.cofme.org



Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne

Région



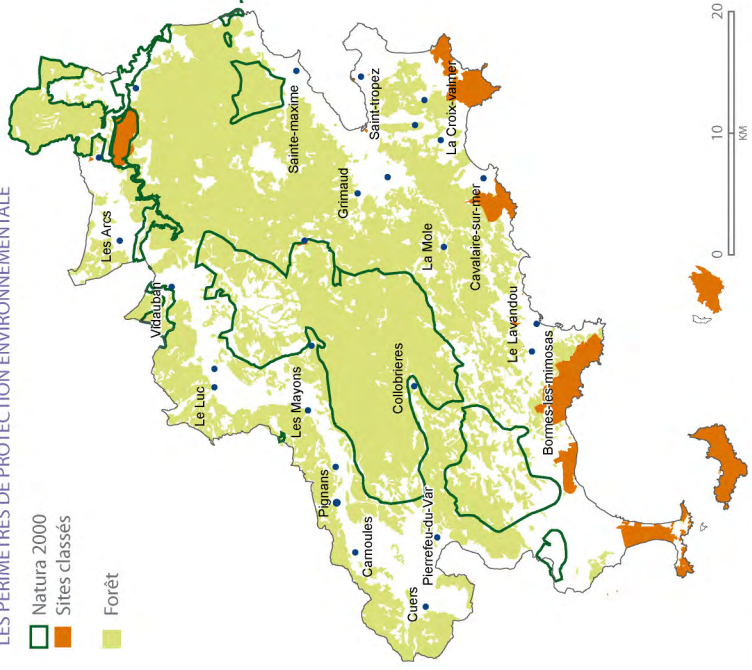
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

- Natura 2000
- Sites classés
- Forêt





Congrès national des Communes Forestières

Programme : tournée du 26 mai 2011 sur le Massif de l'Esterel

Animation : Mme Sophie Perchat, Directrice Communes Forestières du Var

MATIN : Aménagement du territoire et prévention des incendies Multi-partenariat

9h30 Départ annoncé du Clos des roses (Fréjus)

Direction Les Adrets de l'Esterel par l'autoroute : Visite en car du tour de l'Esterel

Interventions de : **M. Nello Broglio, Pdt Communes Forestières et maire des Adrets**
M. Philippe Renaud-Bezot, ONF, Responsable UT Grand Esterel
M. Jean-François Trabac, ONF, Chef de Triage des Adrets

Thèmes : Présentation de la tournée, du massif de l'Esterel (13 000 ha), des forêts communales et domaniales, du risque incendie, le PPRIF, les interfaces et le PIDAF.

A 8 :

- Barrage de Malpasset
- Tour de Guet du Mont vinaigre (618m)
- Risques départ incendie depuis l'autoroute.
- Ouvrages de protection incendie réalisés
- Incendie de 2007 BAGNOLS EN FORET (350 ha)
- Péage des ADRETS de l'ESTEREL : vue sur interfaces forêt /habitat

- **L'Esterel, un massif cristallin d'origine volcanique (250 millions d'années) avec des formations végétales variées, et un arbre emblématique : le chêne-liège.**
- **Un espace naturel conséquent composé à 90% de forêts communales et domaniales resté vierge de toute construction. Un massif forestier entouré de zones très urbanisées : ceinturé par l'autoroute A8 au nord, la mer au sud, une urbanisation dense à l'est (06 : Mandelieu - Canne) comme à l'ouest (83 : Fréjus-Saint Raphaël).**
- **De part son climat méditerranéen marqué, le massif est très sensible aux incendies de forêt.**

Point 1 (10h 20) Village des Adrets de l'Esterel

Stationnement du car sur la route aux Adrets (direction mairie)

- Problématique du risque incendie par rapport à l'habitat
- Interfaces débroussaillées, PPRIF (Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt)
- Responsabilités du Maire

Point 2 (10h30 -11h15) Arrêt Logis de Paris

Marche de 2x200m sur un ouvrage du SIPME (syndicat intercommunal)

Présentation du Massif :

- > **Carte : répartition des propriétés foncières**
- > **Carte : LES ADRETS DE L'ESTEREL, récapitulatif des zones débroussaillées**

Problématique du risque Feu de Forêt et aménagement du territoire :

- PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier)
- PPRIF (Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt)

Protections des personnes et des biens :

- Niveaux de protections :
- Obligations légales de débroussaillage des propriétaires
- Interfaces forêt /habitat Mairie (PPRIF)
- Protection des Massifs Forestiers (PIDAF SIPME)

Présentation des partenariats, Commune, SIPME, DDTM, Région, CG 83, SDIS 83 et ONF

Interventions de : **M. Philippe Renaud-Bezot, RUT ONF**

M. Jean-François Trabac, ONF, Chef de Triage des Adrets

M. Nello Broglio, Pdt Communes Forestières et Maire des Adrets

- **Une gestion globale des milieux complexe face aux dégradations liées aux passages des incendies, et nécessitant l'implication de nombreux partenaires : Communes, Intercommunalités (SIPME), Etat (et Europe), Région, Département, CCFF, ONF, Sapeurs-pompiers (SDIS)...**
- **Débroussaillage contre les incendies :**
 - **Protection des maisons (PPRIF, interfaces)**
Débroussaillage par les habitants complété par des travaux de la Commune (Interface habitat/Forêt)
 - **Protection des forêts (PIDAF)**
Débroussaillage par l'intercommunalité (SIPME qui est maître d'ouvrage), l'ONF (Animateur et assistant technique) et les entreprises privées de travaux forestiers.
- **Des partenariats avec les collectivités indispensables pour la Défense des Forêts (DFCI) : Etat (Europe)/Région/Département/Communes (ou intercommunalités)**

Point 3 (11h30 - 12h15) Malpey

Arrêt 1^{er} belvédère après Maison forestière de Malpey en direction du Mont Vinaigre

Interventions de : **M. Vincent PETIT, DDTM** (Dir. Départ^{ale} des Territoires et de la Mer)

- Historique des incendies de forêt
- Organisation de la prévention des incendies de forêts (surveillance, patrouille, vigie)
- Présentation et coordination des différents acteurs (DDTM, SDIS, CCFF, ONF...)

M. Jacques GERMAIN, ADCCFF

- Les Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF) et de leur Association départementale

M. Philippe Renaud-Bezot, RUT ONF

- Travaux de fascinage
- Maison forestière du Malpey
- Surveillance

- **Surveillance estivale (prévention, détection, coordination, intervention sur feu naissant) : DDTM (coordonne), ONF et APFM, CCFF (dispositif complémentaire de bénévoles sous l'autorité du Maire), Sapeurs-pompiers (prépositionnement des groupes d'intervention et vigies)**

12h15 en route vers le lac de l'Avellan

Intervention dans le car sur les travaux DFCI (Défense des forêts Contre l'Incendie) du SIPME

Point 4 (12h30 - 14h00) Lac de l'Avellan

Repas au lac de l'Avellan (ou salle des fêtes des Adrets si intempéries)

APRES-MIDI : protection des sites et activités en forêt

14h Départ du lac de l'Avellan /Route d'Italie/Maison Forestière de la LOUVE /Route des golfs/CV015/Route du Pic de l'Ours

- **Accueil du public : forte fréquentation de publics locaux (d'origine rurale ou urbaine) et extérieurs (250 à 300 000 visiteurs par an), surtout des promeneurs, randonneurs et cyclistes.**
- **Un massif à forts enjeux environnementaux : espèces endémiques protégées (mesures européennes et nationales).**

Point 5 (15h - 15h30) Maison Forestière de Gratadis

Intervention de :

- **M. Philippe Renaud-Bezot, RUT ONF**

Présentation du site, gestion de l'accueil du Public

- **M. Dominique Guicheteau, ONF Ingénieur Naturaliste**

Classement Esterel / Natura 2000 /réserve biologique

(Carte des protections environnementales)

- **Mme Anne BACHET, éleveuse**

- **Mme Muriel ESCOFFIER, la Région PACA**

Sylvo-pastoralisme, mesures agri-environnementales territorialisées : partenariat CG/Région/Europe

- **M. Bruno Giaminardi, Fédération départementale des chasseurs**

Activités cynégétiques

- **Une gestion globale des milieux complexe face à l'accueil des publics et aux dégradations liées à la fréquentation humaine, nécessitant l'implication de nombreux partenaires : Communes, Intercommunalités, Etat, Département, Région, ONF, Fédération des chasseurs, CERPAM, Fédération Française de Randonnée Pédestre, Comité Olympique et sportif, associations de sports de nature...D'autres type de public ne sont pas représentés par des structures locales (moto, quad, 4x4...), ce qui peut engendrer des difficultés pour résoudre les conflits d'usages.**
- **Diversité des usages de la forêt : accueil du public, la chasse, le pâturage, la pêche en eau douce, cueillette de feuillage, apiculture, carrière du pont du Duc (extraction de blocs et de granulats), exercices militaires de différents corps d'armée...**

Point 6 (15h45-15h50) Rocher St-Barthélémy (Site paysager remarquable)

- sentier PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

- Conclusion charte forestière de territoire

Retour bord de mer jusqu'à Agay

16h45 Arrivée Clos des Roses

Visite de terrain du 26 Mai 2011 dans l'Estérel



6 700 hectares de forêt communale
6 500 hectares de forêt domaniale
15 500 hectares de forêt privée

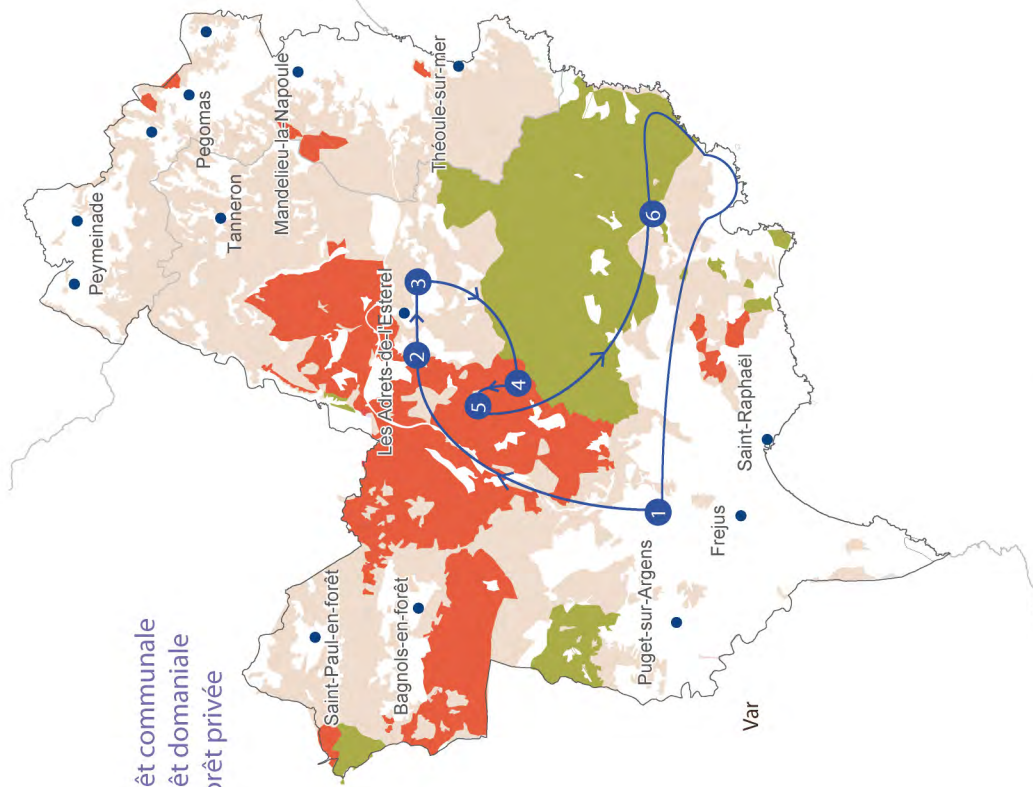
RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

- Communal
- Domanial
- Privé

ETAPES DE LA TOURNÉE

- 1 Départ - Arrivée (Clos des roses, Fréjus)
- 2 Les Adrets de l'Estérel
- 3 Le logis de Paris (Les Adrets de l'Estérel)
- 4 La Maison Forestière de Malpey (Fréjus)
- 5 Le lac de l'Avellan (Fréjus)
- 6 La Maison Forestière de Gratadis (St-Raphaël)

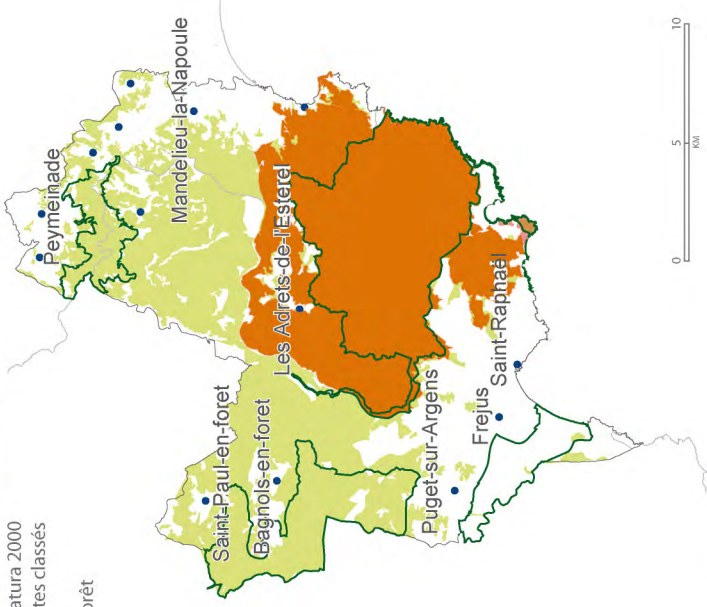
- Villes principales
- Limites départementales



Alpes-Maritimes

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

- Natura 2000
- Sites classés
- Forêt





le **+** forêt **publique**
le régime forestier en partage

accueil
bois **paysage**
emploi
bien public
développement local
responsabilité
biodiversité
génération future
climat

génération future... génération future... génération



La volonté de transmettre en l'améliorant un patrimoine commun est au cœur du métier du forestier public

Les maîtres des forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui sont à y faire, en regard de ce que lesdites forez et bois se puissent perpétuellement **soustenir** en bon état...

Edit de Brunoy, Philippe VI de Valois, 29 mai 1346

Ce n'est pas seulement par les richesses qu'offre l'exploitation des forêts sagement combinée qu'il faut juger de leur utilité ; leur existence même est un **bienfait inappréciable** pour les pays qui les possèdent ; soit qu'elles protègent et alimentent les sources et les rivières, soit qu'elles soutiennent et raffermissent les sols des montagnes, soit qu'elles exercent sur l'atmosphère une heureuse et salutaire influence.

Exposé des motifs du projet de Code forestier, Vicomte de Martignac, 29 décembre 1826

La **gestion durable** signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, **actuellement et pour le futur**, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial.

Résolution H1 de la conférence d'Helsinki, 1993

Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des **besoins d'intérêt général**, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique.

Article L1 du Code forestier-Loi d'orientation sur la forêt, 2001

L'agriculture et la foresterie jouent un rôle clé dans la **production de biens publics** et notamment de biens environnementaux que constituent, entre autres, les paysages, la biodiversité des terres agricoles, la stabilité du climat et une résilience accrue aux inondations, à la sécheresse et aux incendies.

La PAC à l'horizon 2020 - Communication de la Commission COM(2010) 672 - 18 novembre 2010

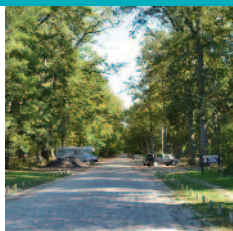
Voir aussi... **bois accueil développement local biodiversité climat emploi responsabilité bien public paysage**

Le forêt publique pour la génération future



- régénération, plantation, reconstitution, restauration, protection, conservation... la transmission aux générations futures est la préoccupation essentielle des forestiers publics
- la multifonctionnalité de la forêt publique, valeur incontournable partagée par les propriétaires et les gestionnaires publics
- l'aménagement forestier, élément cadre de la gestion et de la transmission

paysage... paysage... paysage... paysage... paysa



Les forêts sont une composante essentielle de nos paysages prise en compte par les forestiers publics

Résultant de la gestion menée de longue date en forêt, le paysage forestier traduit aujourd'hui les choix d'interventions réalisés par les générations de forestiers qui se sont succédés. *Composante essentielle de l'identité des régions* françaises, la forêt appartient à la fois à la conscience de chacun et à l'inconscient collectif. Preuve en est la présence forte des paysages forestiers dans les peintures et la littérature.

Les interventions des forestiers modifient parfois subtilement, parfois largement les paysages suscitant alors du désarroi auprès des riverains. Les forestiers publics ont depuis longtemps intégré la *nécessité de les préserver* et d'expliquer au public, les modifications (qui s'effaceront avec le temps) qu'ils doivent y apporter. L'aménagement forestier constitue pour ce faire un outil fondamental pour identifier, cadrer et anticiper leur évolution.

Les paysages sont également parfois « naturellement » dégradés : la fermeture des vallées en raison de la déprise agricole, l'évolution d'une forêt en réserve intégrale etc. sont autant de cas où l'absence d'intervention humaine modifie l'apparence de l'espace naturel.

Certaines interventions « techniques » des forestiers publics permettent également de *restaurer ou créer des paysages* : c'est le cas notamment des travaux de restauration des terrains de montagne dont l'impact sur le paysage a été immortalisé dans « l'homme qui plantait des arbres » de Giono superbement mis en image dans le film d'animation du même nom.

Le paysage en forêts publiques en quelques chiffres

- 60 paysagistes et chargés d'études paysagères sur l'ensemble du territoire
- 17 forêts patrimoines
- 15 arboretums d'intérêt général

Voir aussi...

génération future

responsabilité

bien public

accueil

Le + forêt publique pour le paysage



- l'assurance de prise en compte du paysage dans les aménagements et les travaux forestiers
- une écoute des riverains et du public, un devoir de pédagogie
- un attachement des élus à la préservation du cadre de vie de leurs concitoyens
- la préservation de sites forestiers emblématiques dans l'imaginaire collectif

bien public... bien public... bien public... bien public.



Un patrimoine collectif protégé par un statut particulier : le régime forestier

Remises à la Révolution en dotation soit à l'État (ex forêts royales ou ecclésiastiques) soit aux communes (forêts seigneuriales), les forêts publiques constituent une exception en matière de propriété. En effet, ces **biens collectifs**, dont la valeur réelle dépasse très largement les seules aménités qui peuvent en être tirées, ont nécessité dès l'origine un **régime de protection** tout à fait exceptionnel : le régime forestier.

Construction pluriséculaire, explicite à partir du code forestier de 1827, le régime forestier a ainsi toujours conservé, au fil de ses différentes acceptations historiques, **quatre dimensions** caractéristiques :

- il s'applique sur un domaine foncier clairement identifié ;
- ce domaine fait l'objet d'un projet de programmation stratégique : l'aménagement forestier ;
- il est mis en oeuvre par un opérateur public unique ;
- il repose sur un mécanisme de financement mutualisé.

Les interventions de l'ONF en forêt publique au titre du régime forestier sont **effectuées sans frais** pour les bénéficiaires. Le financement des opérations réalisées est directement tiré des ventes de bois et de la chasse pour les forêts domaniales, des frais de garderie payés par les communes (sur la base des revenus tirés de la forêt) et du versement compensateur versé par l'État.

« Bien public » est ici entendu au sens de « **public good** » : bien ou service dont le bénéfice qu'en tire une partie n'amointrit pas les bénéfices dont peuvent disposer d'autres parties, et dont l'accès ne peut être limité (Millenium Ecosystem Assessment, UN, 2001).

bien public et forêts publiques en quelques chiffres

- 10,7 Mha gérés (6 Mha dans les Dom et 4,7 Mha en métropole)
- et 2,9 Mha appartiennent à 12 600 collectivités
- un gestionnaire unique, disposant de pouvoirs régaliens
- un unique régime de protection, de gestion et de valorisation

Voir aussi...

biodiversité

génération future

responsabilité

bois

accueil

Le **+** forêt publique : un bien public



- la protection et la valorisation d'espaces naturels de grande valeur
- des moyens homogènes grâce au caractère national du « service public forestier »
- le bénéfice d'un savoir faire technique acquis à l'échelle nationale
- des services et des tarifs harmonisés sur l'ensemble du territoire
- la capacité de recherche, d'innovation et d'expérimentation, d'investissement

responsabilité... responsabilité... responsabilité... res



La technicité des forestiers alliée à la responsabilité des maires confère à la forêt publique un rôle important dans la prévention des risques naturels

Tempêtes, incendies, érosion, avalanches, inondations, dunes littorales... la forêt est souvent évoquée à l'occasion des « catastrophes » naturelles. Parce qu'elle joue un *rôle protecteur des sols*, les forestiers publics ont développé au travers des siècles une expertise alliant génie écologique et civil, au travers de plantations et d'ouvrages, pour assurer la pérennité du patrimoine naturel mais aussi la protection des populations, notamment en montagne et sur le cordon dunaire du littoral atlantique.

Face au risque d'incendie en zone méditerranéenne et dans le sud-ouest de la France, les forestiers débroussaillent, ouvrent des zones coupe-feu, alimentent des citernes, guettent les départs de feu sur l'ensemble des territoires, participent à la coordination de la lutte contre l'incendie, etc.

De manière générale, les forestiers intègrent la *prévention des risques naturels* dans la gestion durable des forêts, notamment en privilégiant des peuplements et des modes d'exploitation moins sensibles.

Les maires jouent, bien au-delà de leur patrimoine forestier propre, un rôle-clé dans toutes les phases de la gestion de ces événements accidentels. Dépassant la diversité des situations, la *responsabilité des élus de communes forestières* en termes de prévention et gestion des risques sur le territoire communal, d'équilibre et d'aménagement rural, est une préoccupation générale. C'est du reste le thème retenu pour le congrès national des Communes forestières de mai 2011.

la responsabilité et la forêt publique en quelques chiffres

- 7,5 M€ investis chaque année dans les ouvrages de protection en montagne
- 25 000 ouvrages de protection entretenus
- près de 17 000 jours de surveillance préventive des incendies de forêt

Voir aussi...

[climat](#)

[développement local](#)

[bien public](#)

[paysage](#)

Le forêt publique en matière de responsabilité



- une gestion durable qui intègre la prévention et la réhabilitation des sites sinistrés
- un appui technique aux élus responsables de la sécurité des populations
- une surveillance de terrain permettant d'alerter et de prévenir la survenue des accidents
- 150 ans d'expertise en "restauration des terrains de montagne" (RTM)
- une capacité d'intervention en cas de crise grâce au maillage de terrain

emploi... emploi... emploi... emploi... emploi... e



Chaque 300 m³ de bois récolté génère un emploi en milieu rural

La forêt est la source d'approvisionnement local d'une **activité économique** faisant vivre aujourd'hui près de 400 000 personnes, emplois directs et associés : c'est autant que l'industrie automobile (construction et équipement des véhicules), avec une proportion bien plus grande d'**emplois non délocalisables** !

Gérée durablement, bénéficiant d'une récolte sur l'intégralité de sa surface (hors réserves intégrales et zones inaccessibles), la forêt publique contribue largement au dynamisme du secteur : avec plus d'une commune sur 3 propriétaire de forêt, les élus locaux sont particulièrement sensibles au dynamisme d'**industries qui transforment une matière première de proximité**. S'il n'est plus récolté localement, le bois consommé par la France sera nécessairement produit ailleurs, dans des conditions souvent moins durables, et avec un impact environnemental négatif, en termes de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre, du transport de bois importés.

Le développement des **contrats d'approvisionnement** au cours des dernières années, apporte une garantie indispensable au maintien d'une industrie de transformation durable dans des zones rurales souvent dépourvues. Grâce à leur engagement de premier plan dans la filière bois, au travers des interprofessions auxquelles ils participent, les forestiers publics sont partie prenante dans son développement, et dans la recherche d'une meilleure compétitivité.

Face à une demande croissante de bois matériau ou énergie, dans un contexte de conscience accrue des enjeux environnementaux, la forêt publique, qui bénéficie d'un gestionnaire unique, offre un **effet levier important** en matière de mobilisation de la ressource en bois.

le climat et la forêt publique en quelques chiffres

- 40% du bois qui approvisionne la filière
- 400 000 emplois dans la filière forêt-bois
- 10 000 ingénieurs, techniciens forestiers, ouvriers, chercheurs, agents au service de la forêt publique

Voir aussi...

bois

développement local

bien public

climat

Le **+** forêt publique pour l'emploi



- une optimisation de la récolte du bois pour un approvisionnement des industries de proximité
- une capacité de réaction et de mobilisation en faveur de la filière, par effet de masse
- une conscience aigüe de l'intérêt collectif et du bien commun
- un rôle important et structurant au sein de l'interprofession



Des forêts gérées durablement qui protègent les ressources en eau, captent et stockent efficacement 65 millions de tonnes de CO₂ par an

Grâce à la photosynthèse, les écosystèmes forestiers prélèvent une grande quantité de CO₂ de l'atmosphère : ils sont un élément incontournable de la lutte contre le changement climatique. De plus, l'utilisation des produits bois permet de prolonger le *stockage du carbone* et d'*éviter des émissions de gaz à effet de serre* en se substituant à des matériaux « énergétivores » comme le béton ou l'acier ou directement aux énergies fossiles dans le cas du bois énergie.

Par leurs *décisions de gestion*, les forestiers publics agissent sur les quantités de carbone stocké en forêt et dans les produits bois, mais aussi sur les quantités d'émissions de carbone évitées, grâce à l'utilisation du bois. Ils cherchent ainsi à optimiser l'action de lutte contre le réchauffement climatique, en préservant et amplifiant le *rôle de puits* des forêts publiques, tout en augmentant la production de *matériau bois* et de *bois énergie*.

Agissant à long terme et transmettant leur programme aux générations futures grâce à l'aménagement, les forestiers cherchent à *adapter* les forêts publiques aux évolutions climatiques et les gèrent de façon à réduire l'impact des accidents climatiques et les catastrophes. Les services de recherche de l'ONF sont fortement engagés dans les travaux sur ce thème.

La forêt publique s'investit aussi en apportant son expertise et son aide aux populations des *pays en voie de développement* : éviter la déforestation, conduire des projets de reforestation, impliquer les populations locales et les élus dans une gestion forestière durable, etc.

Enfin, en encadrant strictement des utilisations réduites de produits phytosanitaires, les forêts publiques participent à la *protection de la ressource en eau potable*, et l'eau en provenance des nappes phréatiques situées sous les massifs forestiers est recherchée pour sa qualité.

le climat et la forêt publique en quelques chiffres

- 65 millions de tonnes stockées par la forêt française, dont 40 % par les forêts publiques
- 1 m³ de bois stocke environ 1 tonne de CO₂
- 1 m³ de bois supplémentaire dans la construction permet d'éviter 1,9 t d'émission de CO₂

Voir aussi...

bois

développement local

génération future

bien public

Le + forêt publique pour le climat



- une gestion durable qui optimise les fonctions de captage et de stockage du CO₂
- une solidarité entre les collectivités propriétaires et l'ONF lors des tempêtes, incendies, etc.
- une expertise et des capacités de recherche investis dans l'adaptation des forêts au changement climatique
- une jonction entre des élus, responsables politiques et des techniciens au plus près des problématiques de terrain



Près de 30 % de la forêt publique est classée en site Natura 2000

La richesse d'une forêt réside, entre autres, dans sa biodiversité : celle que l'on met en avant du fait de sa rareté, mais également celle à laquelle on ne prête pas attention tant elle est indissociable du milieu forestier. Chaque forêt possède des *éléments remarquables* : site, arbre, paysage, espèce rare, etc. qui sont souvent des caractéristiques de son identité.

En effet, l'*aménagement forestier* programme les coupes de bois, tout en organisant et assurant la prise en compte de la biodiversité : il précise les lignes directrices de préservation et propose des actions concrètes, comme la mise en place d'îlots de vieux bois. L'aménagement est aussi l'outil de synthèse intégrant les différentes mesures de protection réglementaires (espèces ou aires protégées). En effet, de nombreuses forêts publiques s'inscrivent dans des zones de protection (ZNIEFF, ZPS, ZCS, Natura 2000, APB, réserve, parc, etc.) comportant des règles et procédures à suivre.

Protéger, c'est d'abord connaître. Identifier les espèces ou les habitats n'est pas toujours évident : la forêt publique s'appuie d'une part sur ses forestiers naturalistes et d'autre part, sur ses partenariats privilégiés avec les ONG environnementales et les scientifiques. Dans la gestion courante, des gestes simples à observer lors de l'exploitation ou de travaux suffisent généralement pour *préserver* la biodiversité. Les certifications PEFC de la forêt publique et ISO 14001 de l'ONF (environnementale) constituent une reconnaissance de l'attention portée à ces questions par les forestiers publics.

Ours, tétras, loup etc. : certaines espèces sont emblématiques et symbolisent dans l'opinion publique à la fois la pression de l'homme sur la nature et la nécessité d'y remédier. Des mesures exceptionnelles sont parfois prises, pouvant apparaître subjectives ou disproportionnées par rapport aux enjeux locaux. La viabilité des populations d'espèces, dans un milieu rural qui a profondément changé, est aussi source d'interrogations : l'implication dans l'élaboration et le suivi des *plans de restauration* est un enjeu fort pour l'ONF et les maires forestiers.

la biodiversité en forêts publiques en quelques chiffres

- 10,7 Mha protégés par le régime forestier, dont 6 Mha en Guyane
- 40 000 ha de réserves biologiques, dont 16 000 ha d'intégrales
- 1,3 Mha en zone Natura 2000
- 2/3 des surfaces certifiées PEFC
- 970 €/ha/an = valeur moyenne estimée des services rendus par les forêts françaises tempérées
- 4,4% de la forêt publique sous protection forte (au sens SCAP)

Voir aussi... [génération future](#) [paysage](#) [développement local](#) [bien public](#)

Le + forêt publique pour la biodiversité



- la prise en compte de la biodiversité au quotidien grâce à l'aménagement forestier
- la mise en œuvre de pratiques respectueuses des espèces et des habitats
- l'encadrement des interventions de tiers par des règlements qui s'imposent à tous (exploitation forestière, travaux et services forestiers)
- un réseau national de forestiers naturalistes



Agenda 21 locaux, chartes forestières de territoire, contrats de pays, projets Interreg, schémas de massif... : la forêt publique est au coeur des projets de développement local

Face à une filière forêt-bois éclatée (propriétaires forestiers, scieurs, industriels de la papeterie ou de la construction, artisans...), le **territoire** apparaît comme un échelon pertinent à la fois en termes de gouvernance de projets de développement et d'élaboration de stratégies partagées.

Bénéficiant du contexte favorable lié à la montée en puissance des préoccupations environnementales, les territoires ruraux peuvent tirer le meilleur parti de la croissance de la demande de bois-matériau ou énergie, au bénéfice de l'**activité** et de l'**emploi local**.

Plus d'une commune sur trois étant directement propriétaire de forêt, et près des deux tiers présentant une forêt publique sur son territoire, les élus locaux sont fortement investis dans les **projets de développement** : chartes forestières de territoire, schémas de massif, parcs naturels, contrats de pays, agendas 21 locaux, nombreuses sont les initiatives de coordination des politiques locales intégrant la forêt.

C'est pourquoi la **Fédération nationale des Communes forestières est moteur** de ces différents modes d'association et anime le comité national de suivi des chartes forestières de territoire. Les forestiers publics sont également investis dans l'élaboration des projets et la mise en œuvre des programmes, tant locaux qu'euro-péens.

Compte tenu de l'effet levier pour l'emploi et l'économie locaux, les collectivités (conseils généraux et régionaux) soutiennent le **développement de la filière forêt-bois**, notamment au plan industriel, même si les aides directes allouées à l'investissement forestier se sont fortement réduites après la période de reconstitution post-tempêtes de 1999.

Enfin, présents sur l'ensemble du territoire forestier, les 9 600 agents et ouvriers de l'ONF sont souvent les seuls représentants d'un établissement public en zone rurale à très faible densité : les élus locaux restent fortement attachés au **maillage territorial**, au plus près des petites communes rurales et des espaces forestiers.

développement local et forêt publique en quelques chiffres

- plus du quart de la surface engagé dans une CFT
- 20 % de la forêt publique se situe dans un parc naturel régional
- 450 chaufferies bois en milieu rural réalisées et 320 en projet
- 100 bâtiments publics en bois local en projet

Voir aussi...

bien public

emploi

responsabilité

bois

Le **+** forêt publique pour le développement local



- 15 000 maires forestiers acteurs du développement local
- des interlocuteurs engagés dans la valorisation locale de la ressource forestière
- les programmes spécifiques « 1000 chaufferies » et « 100 bâtiments bois » de la FnCofor
- une interface opérationnelle entre les territoires et les politiques nationales de filière (bois, énergie, environnement)



Pour plus de 200 millions de visiteurs, la forêt publique est un espace de liberté et de détente qui nourrit notre imaginaire

Depuis le XIXe siècle, mais surtout les années 1950, *aller en forêt* est devenu un loisir très prisé par une population majoritairement urbaine. Les forêts publiques offrent en effet des espaces de nature pour pratiquer différentes activités sportives et de loisir, ou tout simplement effectuer un « retour aux sources » et profiter de l'ambiance forestière :

- les *forêts proches de lieux touristiques* fréquentés (mer, stations de sport d'hiver, sites naturels ou historiques) sont appréciées pour randonner, pique-niquer à l'ombre ou trouver un peu de tranquillité ;
- les *forêts périurbaines* complètent les parcs urbains et constituent des espaces de nature facilement accessibles ;
- enfin, les *bois et forêts* participent de l'identité et de la vie des campagnes : les habitants les parcourent pour le bois de chauffage, la chasse, la cueillette des champignons, mais aussi, tout comme les citadins, se promener.

L'ONF et les Communes forestières *organisent la fréquentation et la gestion forestière* pour concilier les impératifs de production et d'entretien de la forêt, tout en répondant simultanément aux besoins variés des visiteurs et des riverains.

l'accueil en forêts publiques en quelques chiffres

- 500 millions de visites par an
- 200 millions de visiteurs
- plus de 30 000 km de sentiers
- 10 000 km de pistes cyclables
- 5 000 km de pistes cavalières
- 2 000 km de pistes de ski de fond
- 2 500 aires d'accueil aménagées

Afin de permettre de profiter des loisirs en forêt en toute sécurité, l'ONF réalise des *aménagements adaptés* à tous les publics (avec une attention particulière apportée aux personnes handicapées, aux enfants et aux seniors) et un entretien régulier des massifs. Cette mission est assurée en collaboration avec de nombreux partenaires au premier rang desquels les collectivités : création de sentiers bénéficiant du label « Tourisme et Handicap » ou réalisation d'agrs pour parcours sportifs adaptés...

Élément fondamental de l'environnement de l'homme, la forêt est le *théâtre de nombreux mythes et croyances*. Elle constitue aussi un support de l'histoire dont elle conserve des traces, et tient une place importante dans les arts picturaux et le cinéma.

La forêt publique est également un lieu privilégié d'*éveil et de pédagogie à l'environnement* : les visites encadrées par des forestiers permettent de sensibiliser les plus jeunes à l'importance des espaces naturels, les aider à comprendre les notions de gestion durable et de protection des écosystèmes apporter un appui aux enseignants acteurs de l'éducation à l'environnement....

Voir aussi....

génération future

paysage

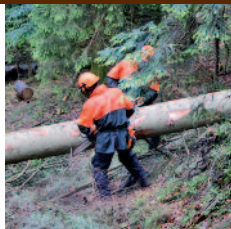
développement local

bien public

Le + forêt publique pour l'accueil



- un engagement d'ouverture des 4,7 Mha d'espaces naturels
- la prise en compte des difficultés d'accès de certains publics
- la sécurisation des chantiers et une signalétique adaptée
- l'accompagnement gratuit d'une sortie scolaire communale par an
- la mise à disposition de personnels spécialisés en animation pédagogique



Avec 14 Mm³, la forêt publique est le 1^{er} fournisseur français de bois matériau et énergie renouvelables, source de richesses réinvesties au plan local

Le bois qui est récolté va servir soit de **matériau** (pour la construction, l'ameublement, la pâte à papier...), soit de **source d'énergie**. Le bois issu de nos forêts est une ressource renouvelable dont l'utilisation améliore la balance commerciale de la France et réduit ses émissions de gaz à effet de serre. Il est aussi support d'innovations qui multiplient et facilitent ses utilisations : le secteur du bois mobilise et bénéficie de nouvelles technologies qui en font un des moteurs de la "croissance verte".

La coupe de bois est d'abord un acte de gestion sylvicole. C'est le principal outil dont dispose le forestier pour doser la lumière, assurer le renouvellement régulier et la continuité des services environnementaux et sociaux de la forêt. En France, ces opérations sont planifiées sur 15-20 ans par l'aménagement forestier, qui résulte d'une analyse objective des potentialités et des contraintes.

L'ONF mobilise et met en vente tous les bois issus des opérations sylvicoles d'amélioration et de régénération des forêts publiques, soit près de **40 % des bois mis sur le marché en France**. Pour le bois d'œuvre, l'ONF fournit plus de 50 % du chêne, 90 % du hêtre et 35% du sapin-épicéa commercialisés. La forêt publique a ainsi une responsabilité particulièrement importante en amont de la filière forêt-bois, pour l'approvisionnement des industries de transformation.

En forêt domaniale, la vente des bois finance l'**investissement** dans l'amélioration des peuplements forestiers et des infrastructures et permet d'assurer l'ensemble des autres fonctions de la forêt : accueil du public, préservation des milieux et des espèces.

En forêt des collectivités, la récolte de bois permet d'une part, d'assurer l'**équilibre du budget** de communes rurales pour lesquelles elle est souvent la principale ressource ; d'autre part, elle fournit aux habitants de la commune un approvisionnement énergétique de proximité.

Depuis 2003, le développement des **contrats d'approvisionnement** permet de garantir un approvisionnement en quantité et en qualité pour les industries de transformation. Le contrat État-ONF pour la période 2007-2011 a ainsi fixé l'objectif de 30 % de bois commercialisés dans le cadre de contrats d'approvisionnement.

Le marché du bois est mondialisé : les prix du bois varient donc en fonction des cours de la conjoncture, tant des marchés de matières premières que de la construction, 1^{er} débouché des industriels de la filière. La crise financière de 2008-2009 a donc durement affecté le chiffre d'affaires des forêts publiques.

le bois des forêts publiques en quelques chiffres

- 75 % de l'accroissement annuel récolté
- 14 Mm³ de bois récoltés chaque année
- soit 40 % des bois mis en marché
- 50 % du chêne, 90 % du hêtre et 35 % du sapin-épicéa
- 2/3 des bois sont éco-certifiés PEFC
- un chiffre d'affaires en 2009 de 328 M€

Voir aussi...

emploi

développement local

bien public

climat

Le forêt publique pour le bois



- la structuration et l'optimisation de l'offre : 14 Mm³ commercialisés par un intervenant unique
- un effet levier pour la mobilisation des bois
- la sécurité de l'approvisionnement grâce à aux contrats d'approvisionnement
- l'engagement de bois éco-certifié
- une offre diversifiée et de proximité

le forêt publique

le régime forestier en partage



2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. : 01 40 19 58 00
www.onf.fr



13 rue du Général Bertrand
75007 Paris
Tél. : 01 45 67 47 98
www.fncofor.fr



La Fédération Nationale des Communes forestières une représentation nationale au service des communes forestières.

Association 1901, la Fédération nationale regroupe les communes forestières et autres collectivités propriétaires de forêts ; créée en 1933, elle rassemble aujourd'hui près de 5000 communes représentant 60% de la surface des forêts communales ainsi que plusieurs départements et régions à travers 44 associations départementales ou interdépartementales et 10 Unions régionales.

Objectifs :
Améliorer, développer et valoriser le patrimoine forestier des communes en oeuvrant pour une gestion durable répondant aux attentes de la société et plaçant la forêt des collectivités en élément fort du développement local.

La forêt communale en France

11 000 communes se partagent 2 700 000 hectares de forêt, soit 58% de la forêt publique et le sixième de la forêt française.

Patrimoine réparti de façon très inégale :

dans les Vosges 98% des communes sont propriétaires de forêt, alors qu'on en compte une ou deux en Vendée ou en Mayenne.

Surface moyenne des forêts communales : 230 hectares

La plus grande a une superficie de 6 410 hectares et la plus petite 37 ares.

Les collectivités vendent chaque année environ 6,5 millions de m³ de bois.

Les recettes de ventes de bois varient fortement en fonction des cours des bois et donc de la conjoncture économique :

265 millions d'euros en 1999, 169 millions seulement en 2009.



Communes forestières un réseau au service des élus



Ses missions

1. Représenter les communes forestières et défendre leurs intérêts

• Auprès des pouvoirs publics, ministères et administration :

- préparation de textes législatifs et réglementaires
- suivi de l'élaboration des décrets d'application
- intervention dans les grands dossiers nationaux en lien avec les espaces forestiers

• Participation aux diverses instances traitant de la forêt :

- Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois
- Comité national de suivi Natura 2000
- Comité Stratégique National du Développement Rural

• Travail en commun avec les différents partenaires de la filière forêt bois

- organismes représentatifs de la propriété forestière privée
- entreprises d'exploitation, de transformation du bois et des produits forestiers

2. Organiser la mise en place de partenariats

• Avec l'Office National des Forêts

L'ONF est chargé de mettre en œuvre le régime forestier dans les forêts des collectivités. La nouvelle charte de la forêt communale (octobre 2003) et son avenant du 15 septembre 2005, créant un comité national des ventes des bois communaux précisent le niveau d'intervention de l'ONF dans les forêts des collectivités.

La commission de la forêt communale a été installée en 2008, elle est devenue l'instrument principal de la concertation entre l'ONF et les Communes forestières.

La Fédération nationale est représentée au Conseil d'Administration de l'ONF.

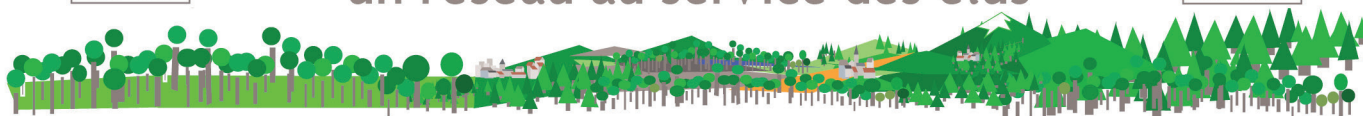
La Fédération nationale a paraphé le contrat Etat/ONF 2007/2011.

• Avec les membres de la filière

La Fédération nationale est membre de l'association nationale France Forêts qui réunit les représentants nationaux de la forêt privée et de la forêt publique. France Forêts exprime d'une seule voix la position des propriétaires et gestionnaires forestiers sur les grands dossiers qui intéressent l'ensemble de la forêt française. Selon le même constat que l'union fait la force et que la forêt et le bois constituent un secteur économique très petit qui impose que l'ensemble des acteurs concernés se rassemblent pour exprimer leurs projets, leurs difficultés, leurs demandes et leurs propositions, la FNCOFOR est membre de l'interprofession nationale France Bois Forêt.



Communes forestières un réseau au service des élus



• Avec les collectivités territoriales (départements et régions)

Elles ont vu leur pouvoir accru en matière d'aménagement du territoire et interviennent en soutien du développement économique. Le réseau des communes forestières, au travers de ses associations départementales et unions régionales, fait des propositions aux collectivités territoriales qui souhaitent établir des projets de développement pour les espaces forestiers. Les chartes forestières de territoire en constituent un support pertinent en regroupant l'ensemble des parties concernées pour élaborer des projets de développement forestier et de développement local.

• Avec d'autres organismes (associations d'élus, ADEME...)

Relations suivies avec : Association des Maires de France, Association des Régions de France, Associations des Départements de France, Association Nationale des Elus de la Montagne, Fédération Nationale des Collectivités concédantes et Régies...) et avec des organismes publics tels que l'Agence pour le Développement de la Maîtrise de l'Energie ou la DIACT.

3. Aider les maires à exercer leurs responsabilités de propriétaires et de gestionnaires de forêts communales en conduisant des actions d'information et de formation

• Information

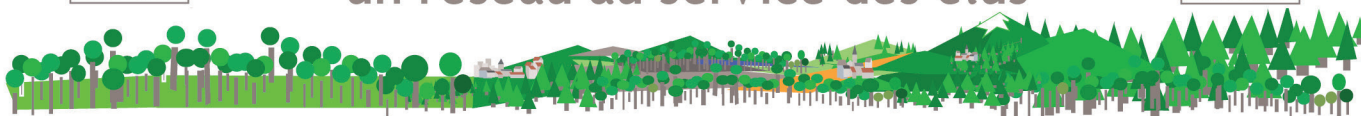
- publication d'une revue trimestrielle : « Communes Forestières »
- diffusion d'une lettre d'information mensuelle « Cofor Info »
- gestion d'un site Internet : www.fncofor.fr
- rédaction de lettres ou de notes d'information.

• Formation

- mise en œuvre d'un programme de formations nationales porté par l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)
- organisation de journées de la forêt communale en Unité territoriale afin de renforcer le partenariat entre les élus et les agents territoriaux de l'ONF
- appui aux actions de formation organisées par les Unions régionales et les Associations départementales des communes forestières
- organisation de journées d'études



Communes forestières
un réseau au service des élus



4. Bâtir le futur

Au-delà de ses activités de représentation, d'information et de formation des communes forestières, la Fédération constitue de plus en plus une fédération de projets à fort enjeu, cofinancés par les ministères de l'Agriculture ou de l'Ecologie, la DIACT, l'ADEME, l'inter-profession nationale France Bois Forêt.

Pour la Fédération, bâtir le futur, c'est :

- **Soutenir, accompagner et évaluer la mise en place des POLITIQUES FORESTIERES TERRITORIALES : les schémas stratégiques forestiers de massif, les chartes forestières de territoire**, initiés par le réseau des communes forestières, s'affirment aujourd'hui comme des outils de développement des territoires. 101 chartes forestières sont en action ou en élaboration (fin 2009), couvrant 4 millions d'hectares soit un quart de la forêt française. La Fédération anime le comité national de suivi des chartes forestières de territoire.

- **Soutenir, animer, accompagner et développer un réseau Bois énergie :**

A travers le programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » qui s'adresse aux maîtres d'ouvrage de chaufferies bois et de réseaux de chaleur ainsi qu'aux territoires de projets recherchant la VALORISATION LOCALE en CIRCUIT COURT en bois pour le maintien voir le développement de l'emploi rural, améliorer la gestion des forêts et augmenter le rendement économique des forêts tout en participant à la lutte contre le réchauffement climatique. A travers le programme « 100 constructions publiques en bois local », prolongement des techniques développées pour le programme précédent qui permettra aux maîtres d'ouvrage de maîtriser la connaissance de leur ressource disponibles dans les différentes catégories de bois.

- **Accompagner et expliquer la biodiversité :**

Rechercher les conditions de mise en œuvre de la directive Natura 2000 en forêt communale permettant aux maires une mise en œuvre positive de la protection de la biodiversité, de la gestion durable et du développement local.

Développer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts communales en déclinant le protocole élaboré dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et dont la Fédération est signataire « produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité »

- **Soutenir la mise en place de la certification PEFC** garante d'une gestion forestière durable de haute qualité. Fin 2010, la forêt communale est certifiée à 60% ; l'objectif est d'atteindre 75% fin 2011.

- **Favoriser la prise en compte de politiques forestières au niveau européen** en s'appuyant sur la Fédération européenne des Communes Forestières (FECOF).

- **Aider à la mise en place d'une gouvernance des forêts par les communes** en développant des actions de coopération décentralisée, notamment, en direction des pays du Sud en s'appuyant sur le concept de la forêt communale. Cette animation d'une politique de coopération décentralisée entre collectivités locales s'est concrétisée par la création d'associations de communes forestières au Cameroun et au Bénin et par la mise en place dans ces deux pays de programmes de création et de gestion durable de forêts communales.

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS LES COMMUNES FORESTIERES ANIMENT PLUSIEURS RESEAUX

► **réseau des Chartes forestières de territoires, réseau bois énergie, réseau formation des élus**